



PRÉFET DE MAYOTTE

Direction de l'immigration, de
l'intégration et de la citoyenneté
Service des migrations et de l'intégration

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

LE DOSSIER DEVRA COMPORTER LES ÉLÉMENTS ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS

- 3 photographies d'identité récentes aux normes** (format 3,5X4,5cm, de face, tête nue, de moins de 3 mois et ressemblantes)
- Votre numéro de téléphone**
- 50 € en timbres fiscaux**

Vous devez vous munir de tous les documents indiqués dans la liste ci-après:

Originaux et copies suivants :

- Justificatif d'état civil et de nationalité**
 - ✓ **Extrait d'acte de naissance de moins d'un an (3 ans si né à l'étranger)**
 - si celui-ci est une traduction, produire l'acte en langue originale et en français ou traduit par un traducteur assermenté
 - si celui-ci est établi à partir d'un document supplétif, produire le jugement
 - ✓ **tout document établissant votre nationalité**, en cours de validité ou non (passport, même périmé, avec les copies des pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas si existants, carte nationale d'identité ou certificat de nationalité)
- Justificatif de domicile**
 - si vous êtes propriétaire/locataire : facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois
 - si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement + pièce d'identité (valide) de l'hébergeant + facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois

Vous souhaitez être admis au séjour en raison des liens personnels et familiaux que vous avez à Mayotte.

- Justificatifs de l'ancienneté de séjour ininterrompu à Mayotte depuis au moins 5 ans** : tous documents émanant d'une administration, certificats de scolarité, avis d'imposition **UNIQUEMENT si des revenus sont déclarés**, attestations, témoignages, adhésion à des associations, certificats médicaux...
- Si vous avez des liens matrimoniaux** : livret de famille, acte de mariage ou copie du PACS, attestation et preuves de communauté de vie (facture, bail ou compte commun) et attestation de non polygamie
- Si vous avez des liens filiaux** : actes de naissance de vos enfants vivant à Mayotte, justificatifs démontrant la participation à leur entretien et à leur éducation et preuves de scolarité depuis le début de leur scolarisation ou carnet de santé si les enfants ne sont pas encore scolarisés
- Si vous avez des liens parentaux et/ou collatéraux** : copie des actes de naissance des parents et de la fratrie (frères, sœurs). Jugement d'adoption ou de tutelle le cas échéant.
- Justificatifs du séjour régulier à Mayotte des membres de la famille** : copie du titre de séjour ou de la CNI
- Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris acte de décès
- Justificatifs sur les conditions d'existence** (revenus, salaire, relevés bancaires, prise en charge...)
- Justificatifs de son insertion dans la société française** (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, activités sportives etc.).
- Copie de votre TIR ou de votre DCEM** si vous en disposez

Il est impératif de vous présenter muni des photographies et documents demandés (originaux et copies obligatoires) préalablement classés. Faute de quoi, votre dossier ne pourra pas être instruit par l'agent d'accueil. Je vous remercie de votre compréhension.